

Le sermon du vendredi

21/09/1443

22/04/2022



Le noble chaykh et docteur

Abd Al-Mouhsin Ibn Mouhammad Al-Qâsim

imam et conférencier de la noble Mosquée Prophétique

sermon intitulé

Le bienfait d'atteindre les dix
derniers jours de Ramadan

LE BIENFAIT D'ATTEINDRE LES DIX DERNIERS JOURS DE RAMADAN¹

Toutes les louanges appartiennent à Allah, nous Le louons, Lui demandons Son aide et Son pardon.

Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal qui est en nous-mêmes et contre celui de nos mauvaises actions.

Celui qu'Allah guide nul ne peut l'égarer, quant à celui qu'Il égare nul ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Unique, Celui qui n'a aucun associé. Et j'atteste que notre Prophète Mouhammad est le serviteur d'Allah et Son messager.

Ceci dit :

Serviteurs d'Allah ! Craignez Allah d'une crainte véritable, que ce soit en secret ou en apparence.

Ô musulmans :

Atteindre les périodes de bien fait partie des grands bienfaits d'Allah, et assister aux périodes où la

¹ Sermon prononcé le vendredi 21 du mois béni de Ramadan, en l'an 1443 de l'hégire, dans la Mosquée du Messager ﷺ.

récompense des œuvres pieuses est multipliée est une immense faveur émanant de Lui. Aussi longtemps que puisse vivre le serviteur, la vie est courte. Et il y a dans l'augmentation de la récompense, ainsi que les nombreuses rétributions lors des périodes d'adoration, ce qui est comparable à une augmentation de l'âge et un report du terme fixé.

Les périodes qu'Allah a choisies pour Ses serviteurs ont des rangs et des statuts qui diffèrent. Or, ce qui est pris en compte est la complétude de la fin et non les manquements du début, car les actes ne valent que par leurs fins.

Celui qui a atteint Ramadan, et qu'Allah lui a permis de jeûner et d'y accomplir les prières, aura certainement été gratifié d'une opportunité que beaucoup n'ont pu avoir. S'il lui a été permis de vivre plus longtemps jusqu'à parvenir aux dix derniers jours, il aura alors été honoré par ce dont la perte accable et afflige, en lui accordant un délai supplémentaire où il peut multiplier les œuvres de bien, demander pardon pour ses péchés, rattraper ses manquements, réformer ce qu'il a négligé et accomplir des œuvres pieuses avec lesquelles son rang s'élèvera dans le Paradis. Le Messager ﷺ a dit :

« Que soit humilié celui pour qui le Ramadan passe et se termine sans être pardonné. » (Rapporté par At-

Tirmidhî).

Les dix derniers jours du Ramadan sont les meilleurs du mois, sa synthèse et sa quintessence. L'adoration qui y est accomplie, [lors de ses nuits], est meilleure que celle faite dans le reste des nuits de l'année. Il est recommandé d'y multiplier la lecture du Coran, Ibn Rajab (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : « Quant aux périodes méritoires – comme le mois de Ramadan, et tout particulièrement les nuits dans lesquelles on recherche la nuit du Décret – il est recommandé de multiplier la lecture du Coran afin de mettre son temps à profit. »

Il y a dans ces nuits la nuit du Décret où le glorieux Coran fut entièrement révélé au ciel d'ici-bas :

﴿ إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةِ الْقَدْرِ ﴾

{Nous avons fait descendre [le Coran] pendant la nuit éminente du Décret.} [S.97, v.1].

Elle est une nuit dont l'affaire est immense, au rang élevé. Allah جل شأنه dit :

﴿ وَمَا أَدْرَاكَ مَا لَيْلَةُ الْقَدْرِ ﴾

{Et qui te dira ce qu'est la nuit du Décret ?} [S.97, v.2].

C'est une nuit bénie dont le bien est abondant, Allah le

Très Haut a dit :

﴿إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةِ مُبْرَكَةٍ﴾

{Nous l'avons fait descendre en une nuit bénie.} [S.44, v.3].

Une nuit, où l'œuvre accomplie et la récompense sont meilleures que l'adoration pendant mille mois où il n'y a pas la nuit du Décret. La valeur d'une seule Tasbîhah (*Soubhâna Allah*) ne peut être estimée, ni sa récompense définie. Une seule inclination vaut des années d'adoration. Celui qui, lors de cette nuit, aura réussi à faire des œuvres pieuses acceptées, c'est comme si une longue vie lui avait été accordée qu'il remplit d'actes d'obéissance et d'adoration.

De par le prestige de la nuit du Décret, toutes les destinées d'une année entière liées à la vie des créatures sont écrites. Ce qui se produira durant l'année est puisé de la Tablette gardée pour être confié aux Anges scribes comme le terme de l'existence, la subsistance et tout ce qui se produira jusqu'à la fin de l'année. Allah جل شأنه dit :

﴿فِيهَا يُفْرَقُ كُلُّ أَمْرٍ حَكِيمٍ * أَمْرًا مِّنْ عِنْدِنَا﴾

{[En cette nuit] est détaillé tout ordre parfaitement

décrété [par Allah], en vertu d'un ordre émanant de Nous.} [S.44, v.4 à 5].

Une nuit où, sur Ordre d'Allah, la descente des Anges venant du ciel se multiplie de par les nombreuses bénédictions qu'elle renferme. Allah عز وجل a dit :

﴿تَنْزِلُ الْمَلَائِكَةُ وَالرُّوحُ فِيهَا بِإِذْنِ رَبِّهِمْ مِنْ كُلِّ أَمْرٍ﴾

{Durant cette nuit, les Anges et l'Esprit [Jibrîl] ne cessent de descendre du ciel vers la terre, sur ordre de leur Seigneur.} [S.97, v4].

Ibn Kathîr (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : « Beaucoup d'Anges descendent lors cette nuit dû aux nombreuses bénédictions qu'elle contient. Les Anges descendent en même temps que la bénédiction et la miséricorde, tout comme ils descendent lorsque le Coran est récité. Ils entourent les assises de rappel et ils recouvrent l'étudiant en science véridique de leurs ailes par considération à son égard. »

Passer la nuit du Décret [dans l'adoration], en attestant de sa récompense et espérant l'obtenir, a pour rétribution l'absolution de tous les péchés. Le Prophète ﷺ a dit : « **Celui qui passe la nuit du Décret avec foi et désir de la récompense, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et

Mousslim). Il est légiféré d'y accomplir la prière, l'invocation, la demande de pardon, etc. Le malheureux est celui qui aura été privé de son bien, le Prophète ﷺ dit en effet : « **Il y a – dans le mois Ramadan – une nuit qui est meilleure que mille mois. Celui qui en aura été privé aura été privé de tout bien.** » (Rapporté par Ahmad).

À cause de l'immense rang qu'occupe la nuit du Décret, le Messager ﷺ la recherchait et incitait également ses Compagnons à le faire dans les dix dernières [nuits]. Elle se trouve dans l'une des nuits impaires de façon certaine. Et ce qui met en évidence les efforts colossaux que déployait le Prophète ﷺ quand il la recherchait, le fait qu'il ait accompli la retraite spirituelle une première fois les dix premiers jours [du mois], et une autre fois dans les dix jours du milieu. Mais quand il sut que celle-ci se trouvait dans les dix derniers jours, il y effectua alors la retraite spirituelle. (Rapporté par Mousslim).

Durant ces dix jours, le Prophète ﷺ multipliait les adorations et fournissait des efforts considérables. Il faisait vivre la majeure partie de la nuit par la prière, la mention d'Allah, l'invocation, la demande de pardon et bien d'autres encore. 'Âichah (qu'Allah l'agrée) rapporta : « Le Messager d'Allah ﷺ redoublait encore plus d'efforts durant les dix derniers jours que le reste

de l'année. » (Rapporté par Mouslim).

Durant cette période, il limitait son rapport à la vie mondaine, s'isolait des gens, réveillait les membres de son foyer afin qu'ils obtiennent le bien de ces nuits.

'Âichah (qu'Allah l'agrée) relate : « Quand entraient les dix derniers jours, le Messager d'Allah ﷺ passait la nuit [dans l'adoration], réveillait sa famille, redoublait d'efforts et serrait son pagne. » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Chaque année, pendant les dix derniers jours, il accomplissait la retraite spirituelle dans sa Mosquée où il recherchait la nuit du Décret afin qu'il l'atteigne en état d'adoration constante, de recueillement et de dévotion. 'Âichah (qu'Allah l'agrée) a dit : « Le Messager d'Allah ﷺ se retirait [à la mosquée] pendant les dix derniers jours [du mois] de Ramadan jusqu'à ce qu'Allah le fasse mourir. Par la suite, ses épouses firent de même. » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Toute adoration légiférée pour le Ramadan est valable jusqu'à la dernière nuit, et cela l'est d'autant plus lors des dix derniers jours. Il incombe donc au musulman de redoubler d'efforts durant ces dix jours. En plus du jeûne, il est aussi légiféré d'accomplir la prière nocturne, notamment en groupe, car « **celui qui prie**

avec l'imam jusqu'à ce qu'il termine, on lui inscrira la récompense d'une prière de nuit. » (Rapporté par Ahmad).

Il est aussi légiféré de multiplier la mention d'Allah et les invocations, d'être constant dans la lecture du Coran, de se montrer bienfaisant envers les créatures en faisant tout type d'aumône, en répondant aux besoins des indigents, en entretenant les liens de parenté, en faisant preuve de bonté envers les parents, de bienfaisance envers les voisins et toutes autres œuvres de bienfaisance. Quant à la 'Oumrah faite pendant le Ramadan, sa récompense est celle d'un pèlerinage en compagnie du Prophète ﷺ.

Mais avant tout, il y a le fait de s'attacher au repentir, de revenir constamment [vers Allah], de soumettre le cœur à son Créateur, de veiller à purifier et réformer l'âme avec un cœur sain, dévoué exclusivement à Allah, et suivant la guidée du Prophète ﷺ.

Il y avait parmi les Pieux prédécesseurs des dévots qui multipliaient les inclinaisons et les prosternations, et qui s'attachaient au jeûne et à la prière nocturne. Il y en avait aussi qui faisaient moins d'adorations que cela. Cependant, tous accordaient une attention particulière à leur cœur, et de façon constante. Leur préoccupation était de concrétiser l'unicité et d'avoir des cœurs sains.

Ibn Rajab (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit :

« L'œuvre préconisée que le Prophète ﷺ et ses proches Compagnons faisaient le plus était de purifier les cœurs, de les assainir et de les attacher fermement à Allah par crainte [qu'ils avaient] à Son égard, par amour, révérence et glorification qu'ils Lui portaient, désirant ce qu'il y a auprès de Lui et renonçant à tout ce qui disparaît. »

Ceci dit, ô musulmans :

La vie permet de construire pour l'Au-delà. Si le [dernier] souffle venait à quitter la personne, l'air ne lui reviendrait plus. Faire preuve de manquements un seul instant lors des périodes méritoires est une énorme perte.

Celui qui a fait preuve de manquements au début de ce mois, [qu'il sache] qu'il est toujours temps de se reprendre. Demande donc l'assistance d'Allah et ne te montres pas impuissant, ni paresseux, ni négligeant, et ne remets rien à plus tard. Précipite-toi à œuvrer dans ce qu'il reste de ce mois, car il se peut que tu rattrapes le temps perdu.

Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé

﴿وَسَارِعُوا إِلَىٰ مَغْفِرَةٍ مِّن رَّبِّكُمْ وَجَنَّةٍ عَرْضُهَا السَّمَاوَاتُ وَالْأَرْضُ أُعِدَّتْ لِلْمُتَّقِينَ﴾

{Hâtez-vous vers [ce qui vous fera mériter] le pardon de votre Seigneur, et un Paradis aussi vaste que les cieux et la terre, préparé pour les pieux.} [S.3, v.133].

Qu'Allah me bénisse et vous bénisse à travers le glorieux Coran ...

2^{EME} SERMON

Toute la louange revient à Allah pour Sa bienfaisance. Nous Le remercions de la réussite et des bienfaits qu'Il nous accorde.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans associé, en Le glorifiant. Et j'atteste que notre Prophète Mouhammad est Son serviteur et Messager.

Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ô musulmans :

Les dix dernières nuits de Ramadan sont les nuits les plus précieuses de l'année. Ne perds donc rien de ton temps durant les nuits et les journées de ces dix jours ! Veille à ce qu'Allah ne te voit qu'en état d'obéissance ! Si tu fais preuve de manquements dans l'adoration, prends garde alors à ce qu'Allah te voit dans le péché ! Prends garde aussi à ne pas sous-estimer l'accomplissement des obligations religieuses ! Et la plus importante d'entre elles, après l'unicité, est d'accomplir la prière dans son temps imparti. Multiplie les prières et dépense de ce qu'Allah t'a pourvu ! Invoque

humblement Allah et multiplie les invocations en les vouant constamment pour Allah seul, car cela permet à l'œuvre d'être acceptée et de se délivrer des afflictions. Privilégie les invocations rapportées dans les textes, car elles sont plus susceptibles d'être exaucées. Et attache-toi à la récitation du Coran à chaque instant. Le Prophète ﷺ a dit : « **Lisez le Coran, car il viendra certainement le Jour de la Résurrection intercéder au profit de ses compagnons.** » (Rapporté par Mouslim).

Mentionne Allah abondamment car cela procure la réussite et le succès. Allah جل شأنه a dit :

﴿وَأذْكُرُوا اللَّهَ كَثِيرًا لَّعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ﴾

{Mentionnez abondamment Allah afin de parvenir au succès.} [S.8, v.45].

Clôture le mois de Ramadan en demandant pardon à Allah et qu'Il accepte [tes œuvres]. Et retire la vanité de ton cœur pour la remplacer par des œuvres pieuses, car la vanité les corrompt.

Enfin, sachez qu'Allah vous a ordonné de prier sur Son Prophète et de le saluer...

خطبة الجمعة

١٤٤٣/٠٩/٢١ هـ

2022/04/22 م



فضيلة الشيخ الدكتور

د. عبد المحسن بن محمد الفوز

إمام وخطيب المسجد النبوي الشريف

بعنوان

نعمة إدراك العشر
الأواخر من رمضان

مترجمة باللغة الفرنسية



a-alqasim.com



FawaidAlQasim